



Règlement de l'exposition Draveil du 13 au 21 juin 2020

Article 1 : Lieu et date

L'exposition aura lieu au château de Villiers sis 4 rue de Villiers à Draveil du samedi 13 juin au dimanche 21 juin 2020.

L'exposition sera ouverte au public tous les jours de 14 heures à 18 heures.

Article 2 : Participants

Tous les membres des clubs du Comité Départemental Photographique de l'Essonne (CDP91).

Chaque club pourra présenter au maximum 16 photos et ce, dans la limite de l'espace disponible d'exposition et en confirmant sa participation avant le 26 avril 2020.

Article 3 : Les thèmes de l'exposition

Les thèmes de l'exposition sont :

- « **2 couleurs** » pour le thème couleur
- « **Paris la nuit** » pour le thème noir et blanc

La répartition « couleur » et « noir et blanc » est laissée à l'initiative de chaque club.

Article 4 : Format et présentation des épreuves

- Format des cadres : Maximum 30 cm x 45 cm sans verre.
- Les photos panoramiques sont acceptées. Elles seront comptabilisées pour 2 photos. Les cadres pour celles-ci seront au maximum des 35 cm x 95 cm sans verre.
- Format des tirages : Libre dans la limite du cadre
- Nombre de photo (ou équivalent) par club : 16.
La répartition « couleur » et monochrome » est laissée à l'appréciation de chaque photo-club.
- Les épreuves devront impérativement mentionner au dos du support : le nom du club, le nom de l'auteur et le titre de la photo.

- Les épreuves seront obligatoirement munies d'un système d'accrochage correct et solide.
Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement pour cause de système d'accrochage défectueux ou insuffisant.
- Par souci d'équité, aucune information pouvant identifier le club et l'auteur de la photo sera présente sur la partie visible de la photo ou sur le cadre.

Article 5 : Bordereaux des photos

Chaque club devra impérativement remplir les bordereaux fournis (*ils sont en pièce jointe du règlement*).

A des fins d'organisation, les bordereaux de participation devront être envoyés par mail, au plus tard le **31 mai 2020** à :

Alain MOEUF mail : moeuf.alain@wanadoo.fr

Article 6 : Accrochage/déaccrochage

L'accrochage et décrochage se feront par les exposants aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Accrochage : le 12 juin 2020 de 14H à 18H.

Déaccrochage : le 21 juin 2020 à l'issue de la remise des prix.

A l'issue de l'accrochage, le Photo Club de Draveil se réserve le droit de retirer de l'exposition toute photo à caractère tendancieux ou pouvant choquer les visiteurs. De même il se réserve le droit de mettre « hors vote » les photos visiblement hors sujet.

Article 7 : Les prix

A l'issue de l'exposition plusieurs prix (*liste à titre indicatif*) seront remis pour chacun des thèmes :

- **Prix du jury** (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème})
Un jury sera constitué à cet effet.
- **Prix du public** (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème})
Pendant l'exposition, les visiteurs seront invités à voter afin de désigner « leur coup de cœur »
- **Prix de la ville de Draveil**
- **Prix du Photo Club de Draveil**

Soit un total de 10 lots est prévu pour cette exposition.

Une seule photographie/prix sera attribuée. Autrement dit une photographie ne peut pas recevoir plus d'un prix

Dans un souci d'impartialité, les photographies des adhérents du Photo Club Draveil seront exclues de cette exposition organisée pour les clubs du CDP91.

La liste des résultats des différents votes seront remis par le Photo Club de Draveil au CDP91 qui se chargera de sa diffusion à l'issue de l'exposition.

Les lauréats des différents prix, s'engagent à adresser dans les plus brefs délais leur photo (sous forme de fichier jpg) au CDP91 (jp.coston@orange.fr) qui se chargera de sa diffusion à l'issue de l'exposition.

La remise des prix se tiendra le dimanche 21 juin 2020, à 18h, dans la salle d'honneur du château de Villiers sis 4 rue de Villiers à Draveil.

Article 8 : Mentions légales

Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent en aucune manière, les droits des personnes physiques ou morales.

L'organisateur se réserve le droit :

- d'éliminer toute œuvre tendancieuse ou de nature à nuire à la bonne tenue de l'exposition,
- de publier dans ses supports d'information ou ceux de la mairie de Draveil, la reproduction des photographies primées, en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque rétribution, *sauf dans les cas où la mention "Reproduction interdite" est inscrite par l'auteur au dos de l'épreuve, et spécifiquement signalé aux organisateurs au moment de l'accrochage,*

Les auteurs des photographies devront :

- être en possession des autorisations nécessaires de la part des personnes représentées ou des possesseurs des objets reproduits.
- s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
- s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.
- Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

Article 9 : Responsabilités de l'organisateur

Le Photo Club Draveil prendra les plus grandes précautions pour préserver les épreuves présentées. Mais le Photo Club Draveil ne saurait être tenu responsable d'un quelconque dommage qui pourrait subvenir durant l'exposition (vol, dégradations...).

Le Photo Club de Draveil ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure obligeant à modifier ou annuler les dates de l'exposition et/ou les dates de remise des prix et/ou le lieu de l'exposition.

Article 12 : La participation à cette exposition implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Président du Photo Club Draveil

Calendrier

- Accord ou pas de participation : au plus tard le dimanche 26 avril 2020
- Envoi limite des bordereaux : au plus tard le dimanche 31 mai 2020.
- Accrochage : vendredi 12 juin 2020 de 14h à 18h.
- Exposition : du 13 au 21 juin 2020, de 14 h à 18 h.
- Arrêt des votes du public le dimanche 21 juin 2020 à 17 h 30
- Remise des prix: le dimanche 21 juin 2020 à 18 H 00
- Pot de l'amitié : après la remise des prix
- Décrochage : après la remise des prix

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Gilbert CASTAGNA (Vice-Président du Photo Club Draveil)

Tel : 06 73 21 29 40

Mail : castagna.gc@sfr.fr

Alain MOEUF (Secrétaire du Photo Club Draveil)

Tel : 07 81 59 48 60

Mail : moeuf.alain@wanadoo.fr

Pièces jointes

Bordereaux (fichier « *bordereaux expo Draveil juin 2020.xlsx* »)

« **2 couleurs** » pour le thème couleur

« **Paris la nuit** » pour le thème noir et blanc

Mémo sur les thèmes de l'exposition (fichier: « *memo expo draveil juin 2020.pdf* »)